

Séance du mardi 31 octobre 2023

Date de la convocation: 25/10/2023

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 5

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Philippe BRILLANT, Daniel GINIER

Votants: 8

Représentés: Valentin BESNIER, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET

Secrétaire de séance:
Philippe BRILLANT

Excusés:

Absents:

Objet: Création d'un budget annexe Photovoltaïque - DE_2023_56

Madame le Maire rappelle au conseil que des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit du bâtiment technique. L'électricité produite sera revendue.

La production d'énergie solaire pour la revendre à un tiers est considérée comme une activité relevant d'un service public et commercial. Le service budgétaire et comptable doit être retracé au sein d'un budget distinct avec la nomenclature M4, géré sous la forme d'une régie dotée a minima de l'autonomie financière et soumise aux règles des articles L2221.1 et suivants, L2221-4 et suivants du CGCT.

Conformément à l'article 256B du Code Général des Impôts, la vente d'électricité étant soumise de plein droit à la TVA, il y a donc lieu d'assujettir ce budget à la TVA.

De plus, les installations doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement. Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver la création d'un budget annexe dénommé « photovoltaïque » au 1er janvier 2024,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat l'assujétissement à la TVA de ce budget et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette création,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** la création d'un budget annexe dénommé « Photovoltaïque » au 1^{er} janvier 2024,
- **Autorise le Maire** à solliciter auprès des services de l'Etat l'assujétissement à la TVA de ce budget annexe



- **Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et à signer les documents nécessaires

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/11/2023 007-210701470-20231031-DE_2023_56-DE